

EDITO



Thierry Hautier
Président du Conseil
de Surveillance

Fier de notre Port

Nous arrivons au terme de la mandature actuelle qui va voir un changement de gouvernance. Cet édit est l'occasion pour moi de remercier toutes les parties prenantes pour le travail accompli.

Je salue en particulier la bonne complémentarité entre le Conseil de Surveillance, le Directoire, le Conseil de Développement et bien sûr l'ensemble des équipes du Port.

Je suis fier d'avoir été embarqué sur ce navire amiral (voir admirable) pour y vivre l'aventure de mes années de vice-présidence et de présidence.

Nos projets d'aménagement sont bien lancés et les choix d'investissement étaient les bons. Ils arrivent à temps pour accueillir ce mois-ci les premières fondations des éoliennes offshore du projet EMYN. Bravo à la communauté portuaire d'avoir contribué à l'essor de cette nouvelle filière d'avenir.

Ma fierté pour ce Port tient également au fait qu'il a été dirigé de main de maître par le Directoire avec toujours plus de projets répondant à nos aspirations et nos besoins, en assurant un développement commercial tout en respectant ses engagements sociétaux inscrits dans ses gènes.

Que de chemin parcouru depuis la fin de la concession de la CCI de La Rochelle en 2006 et la création du port autonome. Avec la réforme portuaire, deux ans après, le Port prend un véritable envol en s'appuyant sur des bases solides, issues d'une gestion rigoureuse de chefs d'entreprise pendant les 106 premières années de son existence. Quel plaisir de constater que cette saine gestion a été préservée. Elle fait de ce Port l'un des plus performants.

Si de nouvelles têtes vont arriver, l'équipe en place ne lâche rien pour transmettre les clefs dans les meilleures conditions et préserver cette dynamique.

Que les vents soient favorables à notre beau Port pour de nombreuses années encore !

EOLIEN EN MER

L'expertise rochelaise

L'expérience réussie de la place portuaire comme hub logistique pour les fondations du parc éolien en mer de Saint-Nazaire de 2021 à 2022 a porté ses fruits. A partir du mois de mars, ce sont les éléments destinés au parc éolien d'Yeu-Noirmoutier qui vont transiter par le Port.



Anse Saint-Marc 2
(réalisation de dunes)
et Anse Saint-Marc 3
(finalisation du terre-plein)

Après avoir installé les fondations du parc de Saint-Nazaire, le groupe DEME a remporté le contrat avec la société Eoliennes en Mer d'Yeu-Noirmoutier (EMYN) pour la construction du parc au large de la Vendée. « Notre savoir-faire, les bonnes relations que nous avons avec DEME, les qualités nautiques du Port et ses surfaces disponibles nous permettent maintenant d'accueillir 122 éléments éoliens en transit pour le parc vendéen », se félicite Emilien Mafféïs, directeur d'AMLP.

L'accueil de ces éléments a été préparé en amont. Pour le Port, il a fallu réaliser un nouveau terre-plein adapté aux colis lourds à l'Anse Saint-Marc 3 et mettre 2,5 hectares de surface à disposition d'AMLP, en plus du terre-plein de l'Anse Saint-Marc 2. « Démarrés au printemps dernier, ces travaux se sont achevés en février, indique Nicolas Menard, directeur des Infrastructures. Avant l'arrivée des premiers éléments éoliens, nous avons modifié le front d'accostage du quai de l'Anse Saint-Marc 2 en démontant les bollards. Le but est de permettre la pose des rampes de déchargement pour les navires dédiés au transport de monopieux. Leur amarrage sera assuré par un système de gestion dynamique de la tension, mis en place par DEME en lien avec le Lamanage, système qui reporte l'effort sur un vérin absorbant les mouvements du navire. Avant ces premières escales, des travaux maritimes ont été réalisés par DEME, dans la droite ligne de l'approfondissement de nos accès nautiques. La dérocteuse D'Artagnan alors sur site a procédé à un aménagement de la souille de l'Anse Saint-Marc 2. »

Côté AMLP, c'est la réalisation des dunes qui a démarré dès janvier. Ces éléments sont constitués de sable et de grave compactés répondant à une portance spécifique pour recevoir les 61 monopieux de 1 300 tonnes chacun. En provenance de Chine, ils sont acheminés par rotations successives des navires *Black Marlin* et *Blue Marlin*, de type semi-submersibles, le second étant considéré comme le plus gros roulier au monde avec 225 mètres de long pour 63 de large. « Pour la manutention, nous devons la jouer fine, résume Emilien Mafféïs, car nous disposerons de créneaux de travail limités, de 1h30 à 2h, à la marée montante et au début du descendant, l'écart devant être le plus faible possible entre le pont du navire et le quai ». Jusqu'en août, le transport des pièces de transition depuis les Pays-Bas sera assuré avec l'armement UHL. Elles seront temporairement stockées sur les terre-pleins de l'Anse Saint-Marc 2 et de l'Anse Saint-Marc 3. Le personnel docker aura en charge toutes les opérations de manutention nécessaires aux chargements et déchargements des éléments. Les équipes de l'entreprise Sarens piloteront les plateformes automotrices dites SPMT (self propelled module transporter).

Le mouvement inverse de manutention sera opéré pour recharger l'ensemble des éléments éoliens à bord du navire *Innovation*. Dès le mois d'avril et jusqu'en mars 2025, ce navire sera en rotation entre le Port et le parc d'Yeu-Noirmoutier, pour réaliser la pose des monopieux et pièces de transition.

LAMANAGE LA ROCHELLE-CHARENTE

Deux nouvelles vedettes en vue

Le Lamanage a engagé le renouvellement d'une partie de sa flotte. Une première vedette, livrable en juillet, est actuellement en construction dans les ateliers du chantier vendéen Delavergne. Une seconde est programmée pour le premier trimestre 2025.

« Nos deux futures vedettes viendront en remplacement de trois actuellement en service à La Rochelle, l'une de ces dernières pourrait être à ce moment-là repositionnée sur les ports de Rochefort et Tonny-Charente. Des discussions vont prochainement être engagées à ce sujet pour tenir compte des besoins et particularités de ces ports fluviaux,



Le modèle de vedettes en construction

notamment leur trafic, leurs caractéristiques nautiques et l'augmentation des tirants d'eau des navires de commerce en escale », confie Bruno Huet, président de la S.A.S. Lamanage et Services Maritimes des ports de La Rochelle-Charente.

Les deux prochaines unités rochelaises seront identiques : 8,50 mètres de long pour 3,30 mètres de large et construites en aluminium, un matériau plus écologique que le polyester, car recyclable. Leur propulsion sera assurée par un moteur diesel de 284 chevaux, susceptible d'être alimenté par un carburant plus responsable, le HVO 100, Hydrotreated Vegetable Oil : « Il s'agit d'un carburant d'origine 100% renouvelable, fabriqué à partir d'huiles végétales durables, ou à partir de matières premières végétales, résiduelles ou de déchets, comme les graisses animales, huiles de cuisson et huiles résiduelles. »

Ces vedettes répondent par ailleurs aux normes relatives au classement BV Tug de Bureau Veritas, définissant un coefficient de puissance par rapport à la largeur et la stabilité pour des opérations d'assistance au remorquage.

Le renouvellement partiel de la flotte du Lamanage coïncide avec la reconduction d'agrément obtenu pour dix ans en juin 2023. Un agrément délivré par l'autorité portuaire, qui a fait suite à un appel à candidature conformément à la directive européenne. « L'agrément pour notre autre société Atlantic Vessel Services, avec laquelle nous opérons en joint-venture, a lui aussi été reconduit en 2023, ainsi que celui concernant nos prestations sur les ports de Rochefort et Tonny-Charente en 2018. L'ensemble de nos activités est de fait agréé jusqu'en 2033 », se félicite Bruno Huet.



Prestations rochelaises de lamanage : un agrément reconduit pour dix ans

EVÉNEMENT

Shipping Days : un rendez-vous maintenant ancré

C'est dans un mois que se tient la deuxième édition de Shipping Days. Les dates : 4 et 5 avril. Le lieu : l'Espace Encan à La Rochelle.

Salon international dédié au conventionnel et aux colis lourds, Shipping Days propose un nouveau temps fort de rencontres et d'échanges aux acteurs de la filière maritime. L'Union maritime, Port Atlantique La Rochelle et Maritime Kuhn, co-organisateurs de l'événement en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, confirment d'ores et déjà une mobilisation supérieure à

la première édition qui avait été un succès. Le nombre d'exposants est en forte hausse avec notamment, parmi les nouveaux venus, le port d'Anvers-Bruges. La quasi-totalité des principales places portuaires françaises sera présente aux côtés des armateurs, chargeurs, porteurs de projets, notamment pour l'éolien offshore, et porteurs de solutions innovantes. Le programme de ces deux journées propose également des conférences, avec l'intervention d'experts et de professionnels : « Le marché du conventionnel, où en est-on en 2024 ? » ; « Transports rouliers : les enjeux logistiques » ; « EMR, comment se préparer au marché du flottant ? » ; « Breakbulk, l'innovation au service de la décarbonation ».



Shipping Days : the place to be pour la filière maritime

Plus d'infos : <https://www.shippingdays.com/fr>

BILAN 2023

Une belle évolution

Sur le site du Pôle de Réparation et de Construction Navales, la plupart des indicateurs sont à la hausse pour l'année écoulée. Revue de détail.



Le Pôle de Réparation et de Construction Navales

Les deux formes de radoub ont connu un taux global d'occupation de 47 %, en léger retrait par rapport à celui de l'année précédente (52%). Une évolution que Philippe Texier, chef du services Infrastructures maritimes au Port, explique par l'immobilisation de la forme 2 l'été dernier en raison des travaux réalisés sur les feuillures du bateau-porte. « Cela ne nous a pas empêchés d'accueillir neuf navires, contre six l'année précédente, dont la double escale des dragues Hondarra et Cap d'Aunis, le remorqueur VB Croisic et en fin d'année un yacht client de la société ARC », précise-t-il. Le recours à l'élévateur à bateaux à lui

bien progressé avec 267 levées de navires (+ 56%), malgré un arrêt technique en juillet. Une forte hausse en lien avec l'augmentation du nombre de catamarans préparés sur le terre-plein, puis remis à l'eau avant d'être expédiés à bord de cargos, dans leur très grande majorité. Ces navires de plaisance ont également fait partie des utilisateurs du ponton Camaret, lequel a enregistré un taux d'occupation de 76%. La forte demande pour ces unités conduit le Port à programmer pour l'été prochain l'installation de pontons supplémentaires déployés au nord du Bassin à Flot, d'une part sur l'épi central et

d'autre part devant les alvéoles dont l'accès sera maintenu. Pour 2024, les plannings de réservations s'avèrent prometteurs selon le chef de service : « En forme 1, plusieurs arrêts techniques sont confirmés avec la Cap d'Aunis, les bacs L'Estuaire et Pierre Loti, le remorqueur Gascogne et le retour en septembre du yacht reçu en 2023 et très satisfait de la prestation. Nos formes sont avantagées par la quasi saturation des cales sèches en Méditerranée et par la cale de Concarneau, maintenant réservée aux constructions neuves. A cela s'ajoute bien évidemment le savoir-faire reconnu des professionnels présents sur site, réunis au sein du collectif Sea Pole La Rochelle. »

Créé au printemps 2022, Sea Pole La Rochelle est la marque du savoir-faire rochelais éprouvé en réparation et construction navales. Le collectif était présent à Marseille au salon Euromaritime, du 30 janvier au 1^{er} février, représenté par Ateliers Mécaniques des Pertuis, AIS Elec, Lecamus, Seta et le Port, l'occasion d'identifier de nouvelles affaires et d'en négocier. « Sea Pole La Rochelle est animé par une démarche collaborative basée sur la complémentarité et la synergie de ses acteurs, se félicite Jean-Baptiste Goüin, directeur Marketing et Patrimoine au Port. Les clients de l'un sont souvent également ceux de l'autre, chacun apportant sa technicité : mécanique, électricité, chaudronnerie, décapage haute pression, sablage, peinture... L'esprit de cohésion rochelais est connu et reconnu, comme l'ont souligné nos contacts sur Euromaritime. »

ENQUÊTE AUPRÈS DES SALARIÉS DU PORT

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Changement de braquet vers la décarbonation

Entité fondatrice du programme « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », le Port réalise régulièrement le bilan carbone de son activité. Il y intègre dans ce cadre le volet lié aux déplacements domicile-travail de ses salariés.

Le bilan carbone lié aux déplacements domicile-travail des salariés du Port a été mis à jour sur la base d'un questionnaire en ligne portant sur les trajets de l'année 2023, avec un taux de réponse de 79%. Il en ressort plusieurs éclairages : plus de la moitié des répondants résident à moins de 15 kilomètres du Port et seulement 8% à plus de 40 kilomètres, la distance la plus éloignée étant de 55 kilomètres. En 2023, l'enquête révèle qu'il y a moitié moins d'autosolistes que lors

de l'enquête de 2020. Ces derniers s'orientent occasionnellement vers le vélo, dans deux tiers des cas, puis le covoiturage. Quant aux personnes utilisant de façon permanente un mode de transport alternatif, le taux a doublé. Les émissions produites par ces déplacements domicile-travail des salariés du Port ont diminué de 25% entre 2020 et 2023, soit 30 tonnes équivalent CO₂ évitées chaque année, dépassant ainsi l'objectif de réduction fixé pour 2024, qui était de 10 tonnes.

« Cette enquête nous enseigne que nous sommes en bonne voie vers la décarbonation des trajets domicile-travail, résume Alexia Fichou, chargée de Suivi environnemental à Port Atlantique La Rochelle. Des leviers d'actions sont identifiés pour poursuivre la



Le vélo, mode alternatif privilégié

sensibilisation et faire évoluer les habitudes, notamment en faveur du covoiturage à l'échelle de la place portuaire. »



Denis Bluet

Denis Bluet, directeur général de FMP

Dans la zone d'activités de Saint-Médard-d'Aunis, où a déménagé l'entreprise FMP il y a deux ans, la rue de la Géothermie côtoie celles des Éoliennes et du Soleil. Un endroit idéal pour la société spécialisée dans l'installation et la maintenance de panneaux photovoltaïques, entrée dans le giron du groupe Picoty il y a tout juste un an.

Denis Bluet est un entrepreneur dans l'âme. De ceux qui aiment créer et développer, faire émerger et encourager les nouveaux talents, innover et proposer de nouveaux services. Un esprit de conquête qui conduit ce Normand d'origine à quitter la Sarthe – où il avait déjà créé une entreprise – pour la Charente-Maritime au milieu des années 2000. De fortes convictions personnelles liées à l'environnement appliquées à la vie quotidienne l'amènent à se documenter sur les énergies renouvelables. FMP – pour France Maintenance Photovoltaïque – naît en 2007 à La Rochelle. « Nous étions quatre au commencement de l'entreprise. Et nous sommes toujours là ! », se réjouit Denis Bluet.

Changement de paradigme

L'activité se développe rapidement. Trois ans après, FMP s'étend sur cinq sites dans l'Hexagone et compte 70 personnes. Le 9 décembre 2010 – une date marquante pour Denis Bluet – donne un coup de frein brutal. « Un moratoire casse la filière française du solaire. Jusque-là, l'État subventionnait à outrance la photovoltaïque dans l'idée de rattraper le retard de la France par rapport à d'autres pays européens, notamment l'Allemagne. Cette décision a impacté tout le secteur qui a alors connu une crise sans précédent. 25 000 emplois ont été supprimés », se souvient Denis Bluet. L'activité est au point mort jusqu'à la mise en place de nouvelles règles trois mois après, le 8 mars 2011. FMP parvient à conserver la tête hors de l'eau grâce à son activité de maintenance. L'importance de maîtriser toute la chaîne de A à Z, volonté de départ de Denis Bluet, trouve alors tout son sens.

Il faudra attendre 2017-2018 pour que les banques retrouvent de l'intérêt pour le photovoltaïque et acceptent d'accompagner à nouveau le financement de nouvelles installations. Une période qui a vu également le modèle économique évoluer. « Auparavant, on était sur un système de revente totale. Toute l'électricité produite était revendue en intégralité. Aujourd'hui, on mise sur l'autoconsommation, et notamment l'autoconsommation collective avec la création de boucles vertueuses entre des bâtiments voisins qui produisent et d'autres qui consomment. Nous accompagnons d'ailleurs le Port dans cette démarche. »

Picoty, l'évidence

L'agrivoltaïsme, le solaire flottant, les serres solaires sont également des enjeux d'aujourd'hui et de

demain pour FMP. Des marchés d'envergure que l'entreprise est désormais en mesure de conquérir. En effet, le 1^{er} janvier 2023, FMP intègre le groupe Picoty et incarne le pôle solaire. Une évidence pour Denis Bluet. « J'ai rencontré les dirigeants de Picoty en 2022. Au-delà de la très belle opportunité que cela représentait pour l'entreprise, j'ai compris qu'on avait une vision commune de notre métier et de la façon de l'exercer. Ils m'ont réellement donné envie de travailler avec eux. C'est une rencontre humaine, ça ne s'explique pas. »

Ce rapprochement permet à FMP de changer de dimension pour être prêt à attaquer plusieurs marchés de front, particuliers, professionnels, industries et grands projets. « Les textes réglementaires peuvent évoluer très vite. Être adossé à un grand groupe nous permet d'être plus réactifs tout en conservant notre savoir-faire et notre expertise. »

Un ancrage local solide

Toujours en action, accompagnés d'un actionariat local fort, le groupe Sarrion, Denis Bluet et son équipe planchent continuellement sur de nouveaux projets. « Notre activité en recherche et développement est primordiale. Aujourd'hui, l'enjeu réside dans les solutions de stockage et les perspectives sont encourageantes », appuie Denis Bluet. Le contexte actuel est positif pour le secteur. En 2023, treize personnes ont été recrutées par FMP. Dix nouveaux collaborateurs sont attendus en 2024. « Le collectif, c'est la colonne vertébrale de l'entreprise. J'ai toujours travaillé ainsi, en mettant en valeur les femmes et les hommes qui sont à mes côtés. J'applique les mêmes valeurs que l'on retrouve dans le sport. »

Un parallèle qui se retrouve dans les actions de FMP. Solidement implantée sur le territoire, l'entreprise est partenaire majeur du Stade Rochelais Basket, lorsque Picoty soutient le Stade Rochelais Rugby. La société a également rejoint l'association MER (Matières Énergies Rochelaises), le pôle Agri Sud-Ouest Innovation, le réseau BIOTOP et récemment l'Union maritime de La Rochelle. Elle participera également au salon Shipping Days les 4 et 5 avril prochains à l'Espace Encan. Un ancrage portuaire qui va comme un gant à l'entreprise créée par Denis Bluet. « Nous nous rejoignons sur de nombreux sujets, notamment liés à l'environnement. »

SITUATION DE CRISE

Inscrivez-vous au service d'alerte à la population !

La Mairie de La Rochelle s'est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population inscrite, en cas de situation de crise (inondations, tempêtes, accidents industriels, incident sanitaire...).

Les habitants de La Rochelle présents dans l'annuaire public universel sont automatiquement inscrits à ce service. Dans les autres cas de figures, notamment pour les détenteurs de téléphones portables travaillant à La Rochelle mais n'y résidant pas, il suffit de s'inscrire en ligne sur le site de la Ville. En cas d'alerte, la Mairie de La Rochelle adressera alors un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier.



Pour s'inscrire au service d'alerte : <https://www.inscription-volontaire.com/la-rochelle/>

Escale Atlantique

Port Atlantique La Rochelle

141 boulevard Émile Delmas
CS 70394 - 17001 La Rochelle Cedex 1
Tél. 33 (0)5 46 00 53 60

communication@larochelle.port.fr

www.larochelle.port.fr



Directeur de la publication :
Michel Puyrazat.

Responsable de la publication :
Sarah Boursier.

Rédaction : Thierry Rambaud,
Julie Leboissetier.

Crédit photos : Thierry Rambaud, Imagine
Créations, Olivier Blanchet, Chantier Naval
Delavergne, Atlantika Événements.

ISSN 1252 - 7963

Mise en page : Instant Urbain

Impression : Document Concept 17

